

14 NOVEMBRE 2013

1/ Don archives de Monsieur THOMIN

Le conseil municipal a accepté le don à la commune fait par Monsieur THOMIN des documents vidéos et images numérisées qu'il a réalisé tout au long de sa vie Tiercéenne

Ces archives seront confiées et mis en valeur par le Centre de Ressources Historiques du Pass'âges.

2/ Régie d'avance – réduction du montant de l'avance

Le conseil municipal a accepté que le montant de l'avance consentie au régisseur de la régie d'avance passe de 1 000 € à 300 €.

3/ Demande de restitution somme versée au Comité des Fêtes d'Ecuillé pour location Balavoine

Une somme de 146 € sera restituée au Comité des Fêtes d'Ecuillé correspondant à la réservation de la salle Balavoine le 23 novembre 2013 dans la mesure où cette association a renoncé à cette location.

4/ Demande de restitution somme versée à Mademoiselle LEGROS pour location salle du Foyer

De la même manière, le Conseil Municipal a accepté de restituer à un particulier une somme de 34.75 € dans la mesure où cette personne a renoncé à louer la salle du Foyer le 2 novembre 2013.

5/ Versement d'un fond de concours au SIEML pour les opérations de dépannage – opérations effectuées le 20 septembre 2013

Le conseil a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Electricité pour une opération de dépannage réalisée sur le réseau d'éclairage public.

6/ Rapport annuel sur l'eau 2012 – SIAEP et SMP

Le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service d'eau potable a été présenté au Conseil Municipal. Le rapport est consultable à l'hôtel de ville.

7/ Rapport annuel Assainissement 2012

Comme chaque année, le rapport annuel sur la qualité et le prix du Service Public de l'Assainissement a été présenté au Conseil Municipal. Ce rapport est consultable à l'Hôtel de Ville.

8/ Dénomination de la voie Clos du Pas de l'Ane – modification à la délibération du 10 octobre 2013

Une modification a été apportée par le Conseil Municipal dans la dénomination d'une nouvelle voie située dans le secteur de la Route du Rocher.

Cette voie dénommée précédemment Impasse du Clos de l'Ane sera dorénavant dénommée Clos du Pas de l'Ane.

9/ Création d'un emploi d'avenir

Le conseil municipal a créé un poste d'agent polyvalent au sein de l'atelier municipal dans le cadre d'un emploi d'avenir. La durée de ce contrat est fixée de 1 à 3 ans. Pour cela, la commune sera financée à hauteur de 75 % par l'Etat, la première année.